



Financement de la décarbonation des entreprises

Une étude des CCI de France

Février 2023



Sommaire

LES RECOMMANDATIONS DES CCI	3
SYNTHESE	5
CHAPITRE 1	
LA CRISE, ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	6
I - DE LA PRISE DE CONSCIENCE À L'ACTION	7
II - UNE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE	13
CHAPITRE 2	
FINANCER SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	18
I - LEVER LES FREINS	19
II - TROUVER D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	21
2.1 ÉDUCER ET ACCOMPAGNER LES ÉPARGNANTS	23
2.2 FLÉCHER L'ÉPARGNE RETRAITE VERS DES FONDS « VERTS »	23
2.3 SOUTENIR FISCALEMENT L'INVESTISSEMENT	24
2.4 ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES EN DÉVELOPPANT LES PROJETS SOLIDAIRES, NUMÉRIQUES ET DE NOUVEAUX OUTILS	26
ANNEXE	27

Recommandations

RECOMMANDATION 1

- Les entreprises doivent se faire accompagner par leurs conseils, leurs pairs, leurs partenaires financiers afin d'élaborer leur stratégie de transition énergétique et de décarbonation.
- Pédagogie, accompagnement, mise en œuvre et analyse du résultat sont des démarches décisives.
- La mise en commun des expériences permet aussi aux dirigeants de « se rassurer » et de prendre exemple sur des stratégies ayant fonctionné.

Les réseaux consulaires seront auprès des entreprises pour favoriser la prise de conscience, rassurer, accompagner afin d'être des facilitateurs de la décarbonation.

RECOMMANDATION 2

- L'écosystème financier a sa part à jouer pour que les entreprises parviennent à se financer ! Les investisseurs doivent faire preuve de pédagogie avec leurs clients pour les accompagner dans ces démarches.
- Les grilles de lecture pour qualifier un projet vert doivent être discutées par la Place et harmonisées. En effet, un dossier de financement ne contenant qu'une partie de verdissement peut-il entrer ou non dans le scope ? Le label Finance Innovation ouvre au secteur financier et aux entreprises un cadre visant la décarbonation *in fine*.
- Pédagogie, accompagnement, mise en œuvre et analyse du résultat sont là encore des vecteurs déterminants.

Le secteur financier a besoin de projets verts. Les entreprises ont des besoins de financement du verdissement. L'offre et la demande doivent se rencontrer et échanger dans un cadre optimal. Toute initiative de place pour accompagner, orienter, faciliter cette rencontre sera l'un des facteurs clés de succès.

RECOMMANDATION 3

La situation actuelle nécessite de trouver de nouvelles méthodes de financement de la décarbonation à disposition des TPE et PME avec le développement des prêts interentreprises :

- Restaurer les pratiques de prêt interentreprises, en supprimant le contreproductif article 167 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (modifier l'article L 511-6 du Code monétaire et financier).
- Développer l'utilisation de ce prêt en créant un groupe de place pour déterminer une nouvelle philosophie libérant le financement des entreprises par leurs pairs.
- Flexibiliser la gestion financière, les investissements des sociétés et intensifier l'entraide entre entreprises.

RECOMMANDATION 4

Transformer l'épargnant en investisseur en l'accompagnant :

- Les entreprises ont conscience que l'épargne disponible en France est importante et qu'elle pourrait être mieux investie pour les aider à financer leurs projets.
- Parallèlement, les Français sont demandeurs de participer à la reprise économique et savent que les entreprises vont avoir besoin d'eux pour consommer mais aussi pour les aider à se déployer. Néanmoins, l'aversion au risque des Français les conduit trop souvent vers des supports sans risque.
- L'accompagnement est nécessaire pour transformer cette « envie » en acte. Toute initiative en ce sens doit être soutenue et répandue plus largement.
- La création d'un livret A « vert » destiné à financer la décarbonation des entreprises pourrait être une solution pour que la demande rencontre l'offre.

RECOMMANDATION 5

Proposer un fonds d'épargne salariale (FCPE) vert TPE PME :

- Ajouter un FCPE « vert » aux PER COL pour tous les salariés en y incluant de manière diversifiée des titres cotés ou non cotés, ainsi que des fonds de dette.
- Permettre aux salariés d'entreprises non cotées d'investir dans des FCPE de titres non cotés de plusieurs entreprises afin de diversifier le risque.

RECOMMANDATION 6

Soutenir fiscalement l'investissement à l'entrée en sortant le dispositif IR/PME du plafonnement global des avantages fiscaux de 10 000 €.

Cette proposition vise à inciter les foyers fiscaux à injecter des fonds dans l'économie, permettant ainsi aux entreprises d'innover et de se développer.

RECOMMANDATION 7

Soutenir fiscalement l'investissement à la sortie en mettant en place un sursis d'imposition.

Le but est de permettre aux personnes suffisamment informées et désireuses d'investir en direct dans des PME-ETI non cotées de bénéficier d'un sursis d'imposition, sans limitation de montant, en cas de cession de titres suivie d'un réinvestissement. Ce dispositif compenserait les profits et les pertes en appréciant la durée de détention en fonction de la durée totale d'investissement en titres de PME-ETI non cotées et de repousser l'imposition au moment où cet investissement en titres cesse.

RECOMMANDATION 8

Renforcer les fonds propres des entreprises grâce aux innovations et à la recherche

Mener des réflexions de place incluant entreprises, associations, représentants et académiques pour réfléchir à long terme au financement des entreprises.

Dans le cadre de la mission consultative nationale exercée par CCI France, cette étude présente les travaux des membres élus de la commission « Economie et financement des entreprises » de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, avec l'appui de Juliette Bertiaux, chef de projet sur les sujets de financement. La rapporteure en est Sylvie Salinié, membre élue de la CCI Seine et Marne.

Synthèse

Les entreprises n'ont pas toutes été impactées de la même manière par la crise sanitaire puis par la crise d'approvisionnement et énergétique, du fait des différences de secteur d'activité, des restrictions subies ou des modèles d'affaires.

Mais des craintes s'expriment dans tous les domaines du fait de l'inflation, des pénuries, des changements d'habitudes des consommateurs. Il est donc primordial de continuer à accompagner les entreprises pour rester viables et poursuivre leur transition énergétique afin de réduire leurs coûts, leur empreinte carbone et assurer un avenir serein.

La question du financement de la décarbonation est souvent l'un des freins dans la mise en œuvre, évoqués par les chefs d'entreprises. Plusieurs raisons l'expliquent dont le coût ou l'absence de retour sur investissement financier.

Si l'on se place du côté des investisseurs, ces derniers doivent répondre également aux enjeux climatiques et les projets de décarbonation peuvent et doivent entrer dans leurs portefeuilles de gestion. Ils ont donc un intérêt à financer des projets « verts et durables ». La difficulté rencontrée réside dans la qualification de certains dossiers ou dans les demandes de formalisation des dossiers.

L'écosystème financier a donc sa part à jouer pour que les entreprises parviennent à se financer ! Les financeurs doivent faire preuve de pédagogie avec leurs clients pour les accompagner dans ces démarches.

Enfin, pour se décarboner, des capitaux propres solides sont nécessaires pour se projeter à moyen et long terme et avoir une capacité d'investissement et d'innovation en créant la valeur de demain.

Pour ce faire, l'innovation en matière financière peut apporter des clés. Ainsi, les outils numériques peuvent faciliter la mise en relation entre investisseurs et entreprises et susciter de nouveaux partenariats. Toute initiative en ce sens doit être portée et accompagnée dans le temps.

La crise a aussi conduit de nombreux Français à épargner massivement. Le surplus d'épargne pourrait être orienté vers nos entreprises en mettant en place des nouveaux dispositifs d'épargne en titres d'entreprises ou en aménageant des mécanismes d'incitation fiscale. Là encore, l'aversion au risque des Français doit être levée par de la pédagogie et par l'appel à la transition énergétique.

Chapitre 1

LA CRISE, ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



I - DE LA PRISE DE CONSCIENCE À L'ACTION

Les crises sont de formidables accélérateurs de mutations et de transition. Elles permettent aux entreprises de passer à l'action plus rapidement et de réaliser des projets qui n'étaient pas jugés prioritaires jusqu'alors.

A l'instar de la crise sanitaire qui a favorisé une transition numérique très rapide, les entreprises dans le cadre de la crise énergétique doivent trouver des opportunités pour engager leur décarbonation et mettre en œuvre une transition énergétique.

Compte tenu du contexte d'inflation, au regard notamment de la hausse des coûts de l'énergie, les entreprises sont confrontées à des incertitudes qui pèsent sur leurs facultés de production et sur la rentabilité de leurs modèles.

La grande consultation des entrepreneurs Opinion Way de septembre 2022 pour CCI France a interrogé 600 dirigeants de tous secteurs, zones géographiques et tailles d'entreprises sur ces problématiques.

74 % des dirigeants déclarent qu'ils sont particulièrement attentifs à leurs charges. Davantage de chefs d'entreprise rencontrent même des difficultés dans l'immédiat : 23 % pour être payés à temps par leurs clients et 18 % parce que leurs salariés leur demandent des avances.

Par ailleurs, face à la crise énergétique, le gouvernement a tiré la sonnette d'alarme et demandé à toutes les entreprises de réduire leur consommation d'énergie de 10 %, afin d'éviter des pénuries cet hiver.

Il apparaît que beaucoup d'entreprises ont anticipé et n'ont pas attendu les consignes gouvernementales pour appliquer leur plan d'économie d'énergie. Pour 41 % de celles qui ont un objectif de réduction de leur consommation, le plan prévu pour y parvenir est déjà complètement mis en œuvre et pour 7 %, il est presque à son terme. Mais l'autre moitié des entreprises engagées pour la réduction de leur consommation a encore beaucoup à accomplir : 23 % sont au début de la mise en œuvre de leur plan, et 28 % doivent encore finir de concevoir celui-ci.

Pour une partie des entreprises, la crise énergétique est même l'occasion de revoir en profondeur leur fonctionnement. Peu vont réduire leur activité pour baisser la consommation d'énergie (7 %). En revanche, 21 % d'entre elles déclarent qu'elles vont remettre en question leur modèle économique.

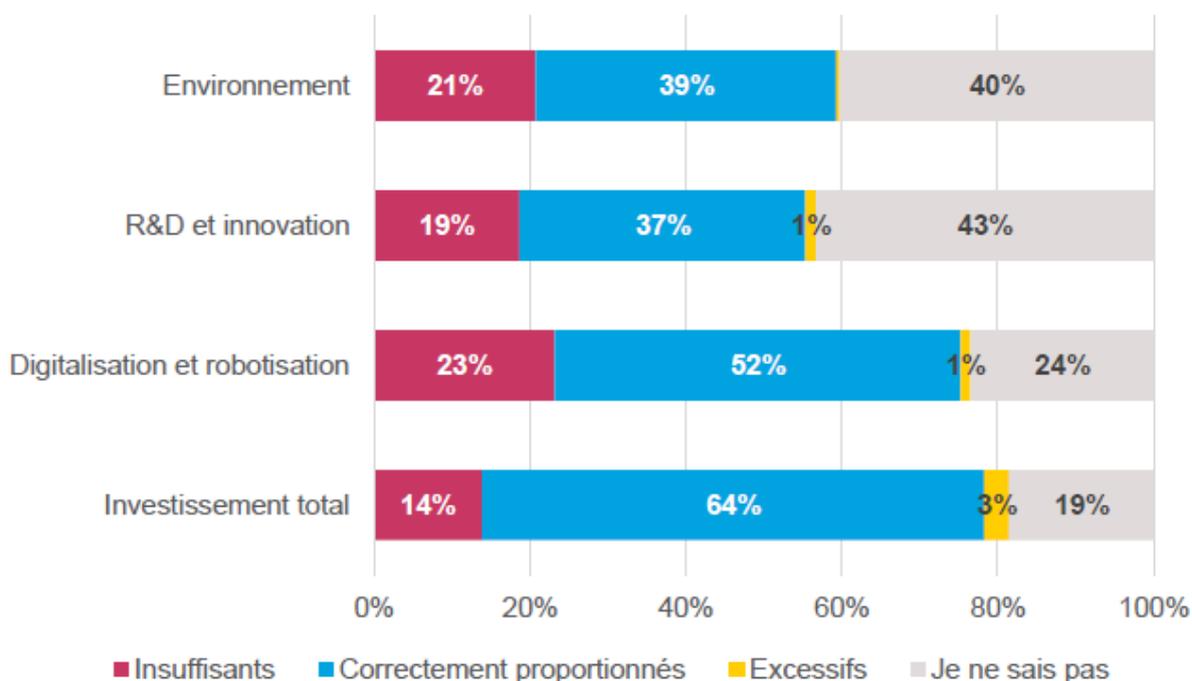
Ainsi, les dirigeants s'interrogent et comprennent l'importance d'accélérer les mutations en interne afin de décarboner, de devenir plus résilients et moins tributaires d'événements externes.

Il ressort aussi des enquêtes et baromètres publiés en 2021 par Bpifrance - le Lab¹ et Rexecode² que la crise semble avoir stimulé des besoins d'investissements en faveur de la transition écologique des entreprises.

¹ 73^{ème} enquête semestrielle de conjoncture auprès des PME et 11^{ème} enquête ETI, Bpifrance Le Lab.

² Baromètre trimestriel trésorerie, investissement et croissance des PME/TPE, Bpifrance Le Lab-Rexecode, T3 2021.

Calibrage des investissements au cours des 3 dernières années



Source : Baromètre T3 2021, Bpifrance Le Lab - Rexecode

Les acteurs de la place financière et représentants des entreprises, au sein de l'observatoire du financement des entreprises, ont également analysé à partir de données quantitatives et qualitatives, les défis de l'investissement des entreprises et de son financement³. Le rapport publié en juin 2022 permet ainsi de comprendre les différents enjeux du financement de la transition énergétique.

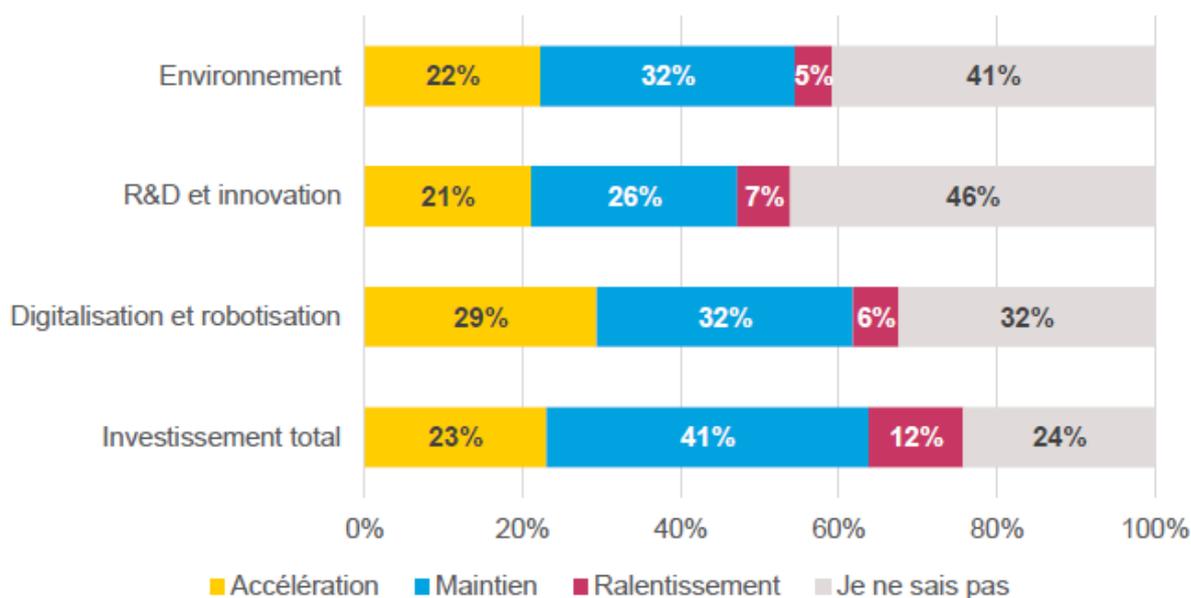
Selon l'observatoire du financement, « pour les cinq prochaines années, les PME anticipent assez largement une augmentation de ces investissements (22 % en direction de l'environnement) ou a minima leur maintien (32 % dans ces domaines), un ralentissement de l'investissement n'étant envisagé que par une proportion très faible (5 à 6 %) des entreprises. Ces anticipations s'inscrivent de manière cohérente avec un déficit net d'investissement ressenti par 20 % des dirigeants sur ces segments, cette perception étant deux fois plus élevée que pour le reste des investissements. »

³ [Les défis de l'investissement des entreprises et de son financement | Banque de France \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/fr/observatoire-du-financement-des-entreprises)

Néanmoins, depuis 2022, la crise énergétique et l'inflation impacteraient les intentions d'investissement, selon le baromètre de septembre 2022 de BPI Le Lab⁴ : Conséquence d'une géopolitique incertaine et de tensions sur les prix de l'énergie, 29 % des dirigeants de PME / TPE estiment que leurs investissements de manière générale seront en baisse en 2022 (contre seulement 26 % les estiment à la hausse).

Le renouvellement et la modernisation des équipements restent les principales dépenses d'investissement potentielles. Les dirigeants, conscients de l'urgence climatique, ont par ailleurs davantage investi pour l'environnement, notamment pour le recyclage ou afin de réaliser des économies d'énergie.

Évolution anticipée des investissements à horizon 5 ans



Source : Baromètre T3 2021, Bpifrance Le Lab - Rexecode

⁴ Baromètre PME Septembre 2022 : la crise énergétique assombri l'horizon des dirigeants (bpifrance.fr)

FOCUS ENQUÊTE DU CROCIS⁵ SUR L'INDUSTRIE ET LE BTP

Le CROCIS (Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services) est le centre d'observation économique régional de la CCI Paris Ile-de-France qui publie des enquêtes régulièrement. 186 entreprises franciliennes des secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics (métallurgie, alimentaire, textile, informatique, équipement électrique, bois, etc...) ont été interrogées par mail entre le 22 juin et le 13 juillet 2022.

Une transition écologique déjà engagée pour 71 % des chefs d'entreprises

71 % des dirigeants interrogés par le CROCIS déclarent avoir déjà pris des mesures pour mieux intégrer la transition écologique dans le fonctionnement de leur établissement. Ces mesures concernent en majorité trois grands domaines : l'économie circulaire (79 % des réponses), la responsabilité sociétale (RSE 60 %), la transition énergétique (58 %). Elles consistent essentiellement en actions de tri et recyclage de déchets (83 %), le choix de fournisseurs locaux pour favoriser les circuits courts (62 %) et l'utilisation de produits moins polluants ou l'écoconception (41 %).

24 % des chefs d'entreprises n'ayant jamais pris de mesures dans le domaine de la transition écologique ont l'intention de le faire à court terme, c'est-à-dire en 2022 ou 2023.

Pour quelles raisons les chefs d'entreprises ont-ils décidé d'intégrer la transition écologique au sein de leur entreprise ? Les principales raisons invoquées sont en priorité : le bien de l'environnement en général (80 %), l'objectif de la durabilité de l'entreprise (51 %), et la recherche d'économies à moyen terme (50 %).

La transition énergétique devient urgente

75 % des chefs d'entreprises interrogés n'ont jamais réalisé de bilan énergétique de leur entreprise. La raison la plus souvent avancée est l'absence de compétences (30 %). 20 % jugent que le diagnostic énergétique n'est pas prioritaire.

71 %

des entreprises ont déjà pris des mesures de transition écologique



53 %

ne s'estiment pas suffisamment informés sur la ZFE-mobilité métropolitaine et ses implications éventuelles pour leur entreprise

75 %

des chefs d'entreprises* interrogés n'ont jamais réalisé de bilan énergétique de leur entreprise



56 %

des dirigeants* ont déjà mis en place des mesures de réduction de leur consommation énergétique

73 %

des dirigeants* interrogés déclarent ne pas avoir encore répercuté la hausse des coûts de l'énergie sur leur clientèle.

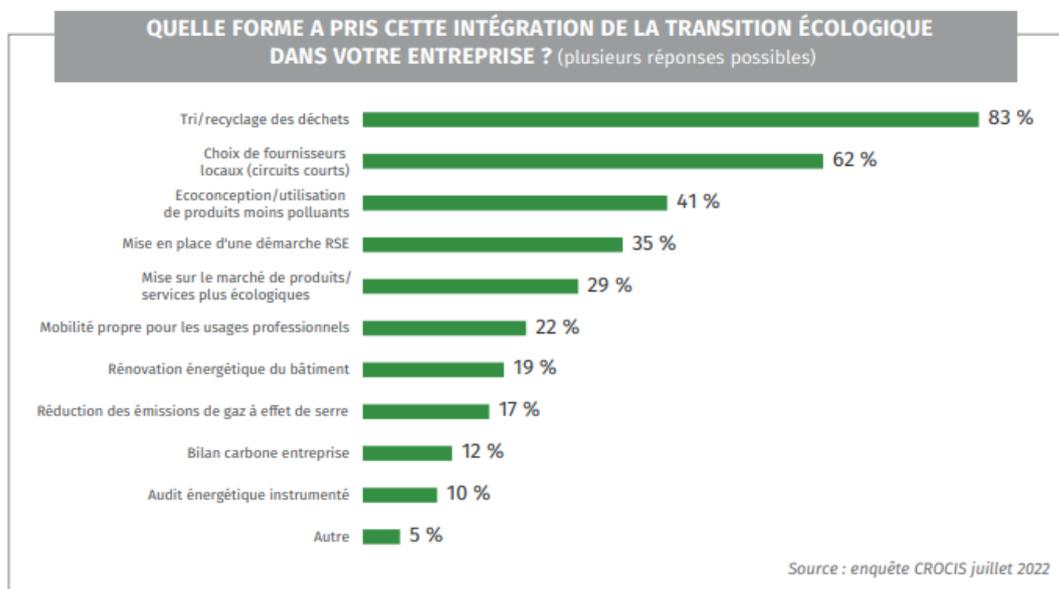
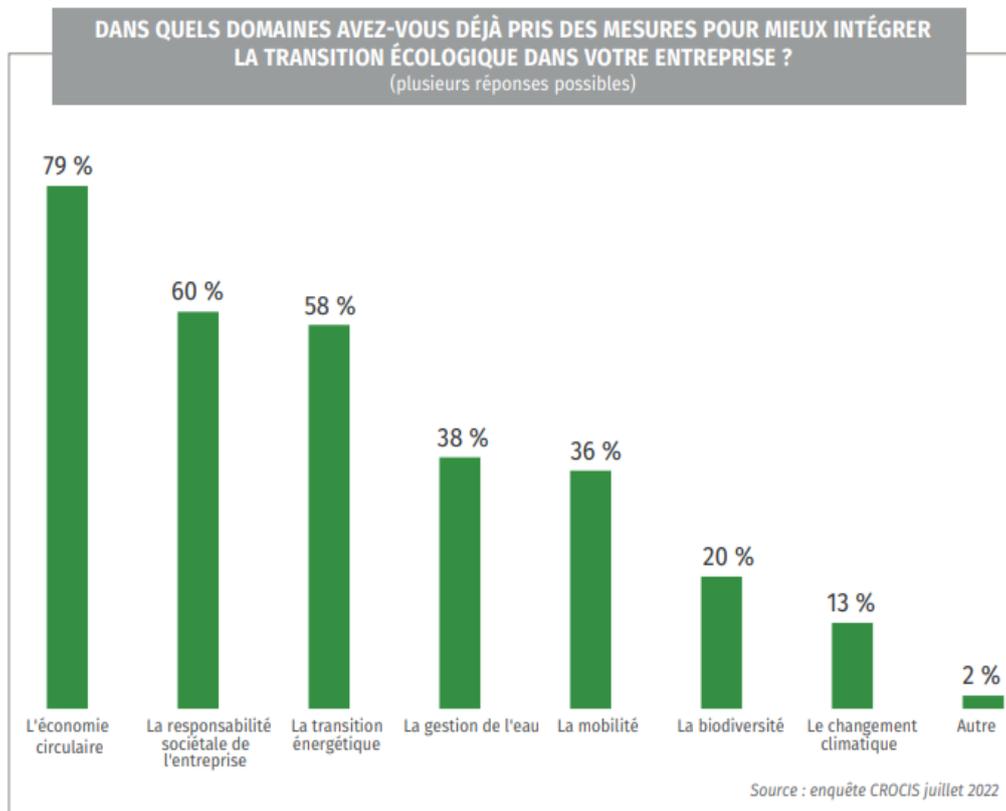


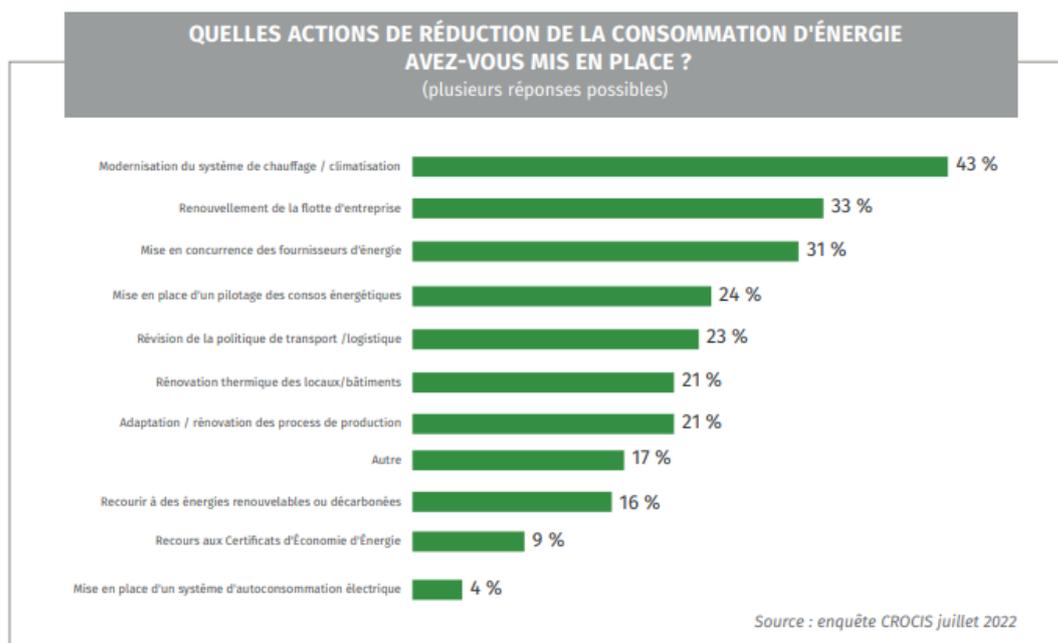
* l'enquête était adressée uniquement aux entreprises des secteurs de l'industrie, du bâtiment et de la construction d'Ile-de-France

⁵ CROCIS, l'économie en Ile-de-France observatoire économique...

Créé en 1994, il a pour principal objectif d'étudier l'économie francilienne, de produire des analyses chiffrées et commentées nécessaires à une meilleure connaissance de la région et de réaliser des enquêtes auprès des entreprises. Ces analyses sont accessibles gratuitement.

Aujourd'hui, 56 % des dirigeants ont déjà mis en place des mesures de réduction de leur consommation énergétique. Il s'agit en priorité de la modernisation du système de chauffage ou de climatisation (43 %), et du renouvellement de la flotte de véhicules (33 %). Face à la hausse du coût de l'énergie, 54 % des dirigeants interrogés envisagent de prendre prochainement des dispositions supplémentaires en matière d'économie d'énergie.





Une offre insuffisante de véhicules utilitaires propres

59 % des dirigeants interrogés pensent que le renforcement de la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE-m) n'aura pas, ou peu, de répercussions sur leur activité.

Les chefs d'entreprises interrogés soulignent le manque de véhicules utilitaires disponibles répondant aux critères exigés : 39 % des dirigeants souhaiteraient avoir accès à une offre plus importante de véhicules propres. « Les véhicules dit "propres" à la date d'aujourd'hui ne sont pas disponibles chez les concessionnaires, les délais sont en permanence rallongés », se désole un chef d'entreprise. « Les véhicules utilitaires propres ne sont pas encore au point techniquement. Les fabricants n'ont pas encore de modèles efficaces. Ils nécessitent de la puissance et de l'autonomie » complète un autre. Si l'offre ne correspond pas aux besoins, les entreprises ne pourront pas respecter la réglementation, quelle que soit leur bonne volonté. D'autre part, les chefs d'entreprises se trouvent dans une grande incertitude quant au type d'énergie à choisir pour leurs véhicules professionnels. Ce choix était jusqu'à présent plutôt imposé par les caractéristiques attendues en termes d'autonomie (plutôt faible pour les véhicules électriques), de disponibilité des bornes d'approvisionnement (quasi inexistantes sur l'espace public pour l'hydrogène), de modèles existants sur le marché (pas de VUL frigorifiques par exemple) et de coût du véhicule. Cependant l'évolution du coût de l'énergie pourrait conduire à modifier les arbitrages et l'équilibre financier des nouvelles motorisations : le GNV (gaz naturel véhicule) et l'électricité subissent de plein fouet l'inflation liée à la guerre en Ukraine ; il est donc difficile pour les dirigeants de savoir quelle énergie choisir et quel sera le coût de revient réel des véhicules à moyen terme.

L'eau, un enjeu majeur mais sous-estimé de l'adaptation au changement climatique

Aujourd'hui, les chefs d'entreprises sont encore peu sensibilisés à l'enjeu de la gestion de l'eau : 74 % des dirigeants interrogés n'ont pas d'objectif de réduction de leur consommation d'eau. Seuls 4 % des dirigeants ont engagé une démarche d'estimation de leur empreinte « eau », et 12 % seulement utilisent un outil de pilotage de leur consommation d'eau. Pour les autres, les raisons invoquées sont le manque d'intérêt (37 %) et l'absence des compétences nécessaires (28 %). Pour le moment, les entreprises ne sont

pas en la matière contraintes par la réglementation. Mais les sècheresses de l'été dernier ont entraîné par exemple en Val-de-Marne une limitation de l'usage de l'eau, avec un impact important sur certaines entreprises. Il est donc important pour un dirigeant d'étudier le degré de sensibilité de son entreprise au changement climatique. Les entreprises auront tout intérêt à s'interroger sur leurs capacités à s'adapter au changement climatique car les conséquences vont intervenir plus rapidement qu'on ne le pense. Et pour beaucoup, l'enjeu d'une meilleure gestion de l'eau avec les épisodes de crises météorologiques va être un des plus prégnants. Pour les aider à mieux piloter leur consommation d'eau, les dirigeants interrogés plébiscitent un audit gratuit ou à faible coût (43 %) et une aide financière ou un crédit d'impôt (31 %).

L'économie circulaire : la gestion des déchets et la recherche de fournisseurs locaux à l'ordre du jour

En matière d'économie circulaire, les mesures envisagées pour l'avenir par les dirigeants d'entreprises concernent en priorité la gestion des déchets : 49 % des dirigeants ont en projet de mieux recycler leurs déchets et 44 % de réduire leur quantité. Viennent ensuite l'idée de privilégier les fournisseurs locaux (39 %), prolonger la durée de vie des produits (36 %), favoriser l'usage du recyclé ou développer le réemploi (34 %), et réduire les matériaux utilisés dans le processus de production (32 %). On voit également que le critère de la responsabilité environnementale dans la fonction achats va peser de plus en plus au sein des entreprises : outre le fait de favoriser les fournisseurs locaux, 26 % des dirigeants prévoient de sélectionner leurs fournisseurs selon leur engagement écologique. Les entreprises qui ne voyaient pas l'intérêt de la transition écologique vont donc rapidement y être confrontées par le biais de leurs clients ou donneurs d'ordres. D'une manière générale, la sobriété concerne aussi les matières premières. Les 12 % de dirigeants qui n'ont pas l'intention d'intervenir sur le sujet évoquent comme raisons principales le manque d'intérêt, de temps et de compétences nécessaires.

II - UNE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par le défi environnemental car la pression des consommateurs et du marché fait que les entreprises ne peuvent plus rester à l'écart de cette tendance de fond. La transition écologique est désormais une donnée de marché majeure dans de nombreux secteurs d'activité et les entreprises doivent y répondre pour assurer leur pérennité et leur expansion.

Mais cette transition écologique, qui peut intervenir dans des domaines très variés (mobilité, économie circulaire, éco-innovation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, transition énergétique, RSE...) doit être envisagée comme une source d'opportunités et de développement économique, et non comme une contrainte.

Les entreprises doivent, bien sûr, se conformer à des obligations légales croissantes (lois PACTE, climat et résilience, etc.) ainsi qu'aux réglementations propres à leur secteur d'activité. Mais elles doivent également prendre conscience que la transition écologique est aussi pour elles l'occasion d'innover, de se différencier, de réduire leurs coûts, voire d'obtenir des marchés publics.

NORMES ET CONTRAINTES*

Les changements climatiques et leurs impacts, immédiats et potentiels, sur la planète sont devenus un sujet de préoccupation majeur, partout dans le monde. L'Accord de Paris, signé en 2015 par plus de 180 pays, impose aux parties de prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Cela implique de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, principales causes de l'élévation des températures, de façon drastique.

La France s'est fixé un objectif de réduction de 40 % de ses émissions d'ici 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. L'Europe, avec son Green Deal, a décidé d'accentuer la trajectoire en ciblant une réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 et d'intensifier ses politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

La transition vers une économie bas-carbone est indispensable. Il faut cependant prendre garde à ce que le rythme des mesures proposées soit soutenable pour tous, et, en particulier, pour les entreprises dont les TPE-PME.

La transition climatique génère son lot d'incertitudes et d'inquiétudes qui se trouvent au centre de toutes les attentions : celles des consommateurs en quête de produits plus verts, celles des investisseurs sensibles au risque de déclassement de leurs actifs mais aussi à la recherche de placements écoresponsables, celles des salariés désireux d'adhérer à une « raison d'être » de leur entreprise qui intégrerait des objectifs climatiques.

Le cadre normatif en matière environnementale, bien que récent, est déjà riche de textes incitant ou contraignant les entreprises à prendre en compte les enjeux climatiques. Parallèlement, de nombreuses propositions sont récemment apparues dans le débat public pour verdir l'économie et contribuer à une société plus sobre en énergie. Qu'elles émanent de la Convention citoyenne pour le climat, des différents plans de relance ou d'autres instances de réflexion, elles sont susceptibles d'impacter les entreprises.

Une impulsion des pouvoirs publics est souhaitable pour sensibiliser les entreprises et accompagner celles qui en ont le plus besoin, et plus particulièrement les TPE-PME, dans cette transition bas-carbone. Cependant, la forme, l'intensité et le rythme des mesures qui seront proposées doivent être attentivement pesés ; ajouter des contraintes supplémentaires aux difficultés économiques générées par la crise pourrait compromettre le redressement de certaines entreprises et hypothéquer la mise en place de solutions décarbonées attendues. Les entreprises appréhendent le développement durable comme une composante essentielle de leur création de valeur et sont prêtes à aller plus loin ; des initiatives ont déjà vu le jour, regroupant des entrepreneurs engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et désireux de créer une dynamique permettant d'entraîner, avec eux, des acteurs économiques toujours plus nombreux. Le défi climatique doit être relevé par l'ensemble des entreprises ; il faut, pour cela, qu'elles aient les moyens de s'y atteler de façon pragmatique et innovante.

Source : [Les entreprises face au défi climatique](#), CCI Paris-Ile-de-France, janvier 2021

Certains appels d'offres ou marchés exigent également que l'entreprise soit engagée dans une démarche RSE. De même certains financements ne sont accordés que lorsque l'entreprise a formalisé sa stratégie d'économie d'énergie

A moyen terme, il s'agira donc d'aider les entreprises à s'engager dans cette trajectoire bas-carbone vers laquelle l'économie doit tendre. Cela nécessite parfois de repenser son modèle économique pour le rendre plus vertueux (économie de la fonctionnalité, économie servicielle ou circulaire).

Le défi de transition écologique doit donc être relevé par l'ensemble des acteurs économiques. Les grandes entreprises sont déjà pleinement engagées dans cette démarche. Quant aux TPE-PME, elles sont souvent volontaires, mais ne savent pas par quoi commencer ou comment se faire aider. Elles ont besoin d'informations et d'accompagnement. Il faut leur donner les moyens de s'y atteler de façon pragmatique et innovante. Le réseau des CCI leur propose donc une offre d'accompagnement qui s'adapte à leur capacité et à leur niveau de maturité en matière environnementale. Les CCI ont en outre noué des partenariats avec l'ADEME, leurs Régions, les services de l'Etat et des bureaux d'études spécialisés, pour renforcer leur expertise et leurs capacités d'intervention.

De nombreuses aides sont proposées par les acteurs publics afin de faciliter la transition énergétique des entreprises. Les principales sont rappelées dans l'encadré ci-dessous (Source - site du gouvernement⁶).

⁶ [Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique | economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)

Principales aides publiques

- Le Prêt Action Climat permet aux TPE et PME éligibles de financer leurs projets de transition écologique et énergétique.
- L'article 50 de la loi de finances pour 2023 rétablit le crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprise pour les années 2023 et 2024
 - Crédit d'impôt rénovation énergétique TPE PME
 - Crédit d'impôts rénovation énergétique entreprise
- Le chèque efficacité énergétique pour les TPE et PME franciliennes
- Industrie Zéro Carbone : la planification écologique de l'industrie lancée par le ministre délégué chargé de l'Industrie le 16 novembre 2022.

L'ADEME, Agence de la transition écologique, intervient en direction des entreprises pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie, l'impact atmosphérique, la gestion des déchets, mais aussi la stratégie environnementale des produits. L'ADEME propose des solutions pour financer un projet. Les aides financières peuvent concerner des projets d'innovation, de recherche et de développement, l'économie circulaire et/ou la performance énergétique : diagnostics, études de faisabilité, audits et investissements.

Le prêt Eco-Energie (PEE)

Ce dispositif est à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence et étant financièrement saines. Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager dans un programme d'investissement qui aura pour finalité d'améliorer leur efficacité énergétique. C'est un prêt participatif pouvant aller jusqu'à 100 000 euros qui est assimilé à des fonds propres lui permettant ainsi d'être renseigné sur une ligne spécifique du bilan de l'entreprise.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) impose une obligation de réalisation d'économies d'énergie aux vendeurs d'énergie. Il est possible pour une PME du secteur de s'associer à un vendeur d'énergie pour financer partiellement ses projets d'efficacité énergétique.

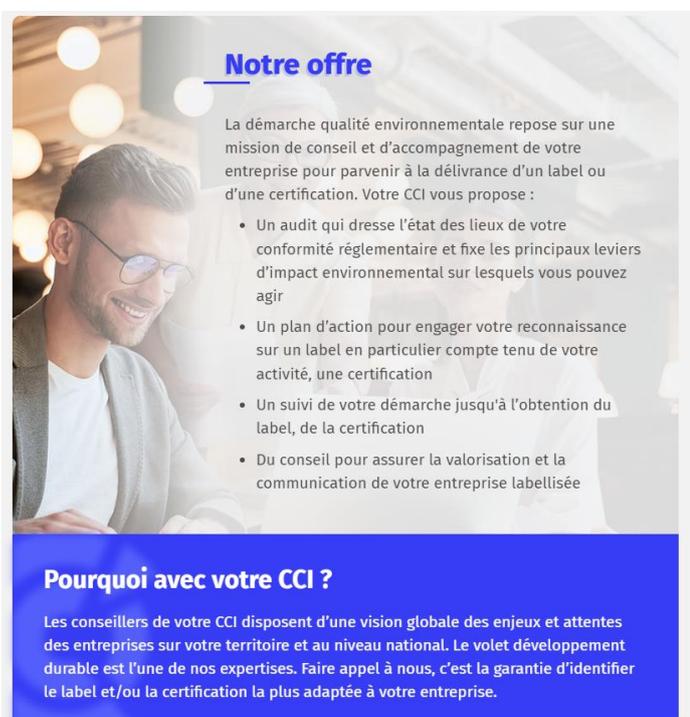
Le guichet de subvention pour l'efficacité énergétique des entreprises

Dans le cadre du plan France Relance, un guichet a été mis en place en novembre 2020 pour simplifier les demandes de subvention des entreprises industrielles, pour les projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros. Il est assuré par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Le réseau consulaire peut également intervenir à l'échelle d'un territoire, d'un bassin d'emploi ou d'un parc d'activité, en partenariat avec les territoires ou les associations de chefs d'entreprise pour répondre à un besoin commun ou un contexte local spécifique. C'est notamment le cas :

- sur les plans de mobilité employeurs communs, afin d'améliorer l'accessibilité des salariés d'un bassin d'emploi en mutualisant les actions pour plus d'efficacité : covoiturage, mobilités douces, véhicules propres partagés...
- en matière d'écologie industrielle et territoriale pour développer les synergies inter-entreprises de proximité, favoriser les achats locaux et réduire les coûts.
- dans le cadre de mutations économiques territoriales en lien avec des reconversions industrielles ou le développement de nouvelles filières et de nouvelles activités : économie circulaire, mobilités propres, nouvelles énergies ou des programmes dédiés à certains secteurs peuvent également être proposés par certaines Chambres de commerce et d'industrie afin de cibler certains besoins.
- ou avec des dispositifs de financement à l'instar de REV3 Capital. En novembre 2015, la Région Hauts-de-France, la CCI Hauts-de-France et leurs partenaires lançaient ce Fonds d'investissement soutenu par les fonds FEDER qui a pour objectif d'accompagner les entreprises régionales vers une économie bas carbone. Plusieurs entreprises des Hauts-de-France bénéficient de ce financement et cherchent ainsi à développer une activité plus responsable et raisonnée grâce aux nouvelles formes d'énergie.

De manière générale, l'offre des CCI permet d'accompagner les entreprises en étant au plus près de ses attentes. Le site internet de CCI France⁷ présente l'offre en matière de transition énergétique :



Notre offre

La démarche qualité environnementale repose sur une mission de conseil et d'accompagnement de votre entreprise pour parvenir à la délivrance d'un label ou d'une certification. Votre CCI vous propose :

- Un audit qui dresse l'état des lieux de votre conformité réglementaire et fixe les principaux leviers d'impact environnemental sur lesquels vous pouvez agir
- Un plan d'action pour engager votre reconnaissance sur un label en particulier compte tenu de votre activité, une certification
- Un suivi de votre démarche jusqu'à l'obtention du label, de la certification
- Du conseil pour assurer la valorisation et la communication de votre entreprise labellisée

Pourquoi avec votre CCI ?

Les conseillers de votre CCI disposent d'une vision globale des enjeux et attentes des entreprises sur votre territoire et au niveau national. Le volet développement durable est l'une de nos expertises. Faire appel à nous, c'est la garantie d'identifier le label et/ou la certification la plus adaptée à votre entreprise.

⁷ <https://www.cci.fr/offre/valorisez-les-demarches-environnementales-de-votre-entreprise>

L'exemple des commerces

Les commerces sont également une cible prioritaire pour le réseau consulaire, dans une approche nécessairement différente par rapport aux TPE-PME. Pour les sensibiliser et les aider à prioriser leurs actions en matière de transition écologique, les chambres travaillent en lien étroit avec les territoires, les mairies et les associations de commerçants.

Les interventions concernent principalement :

- La rénovation énergétique des locaux : isolation, remplacement des éclairages, modernisation des systèmes de chauffage...
- L'identification des aides financières disponibles pour aider les commerçants qui investissent dans des équipements vertueux pour l'environnement : le Chèque vert de la Région Ile-de-France, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), les aides de l'ADEME...
- Les déchets et notamment les bio-déchets pour les restaurateurs, supérettes et commerces de bouche.
- La mobilité propre et les solutions pour passer à une motorisation plus propre (gaz, électricité, hybride), d'autant plus nécessaires depuis la mise en place de la ZFE métropolitaine.
- La CCI Paris Île-de-France et la CMA Île-de-France ont également développé une opération originale qui consiste à valoriser par l'obtention d'un label, les commerçants et artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le dispositif des éco-défis permet, à partir d'un diagnostic de mener des actions concrètes dans le domaine durable.



RECOMMANDATION 1

- Les entreprises doivent se faire accompagner par leurs conseils, leurs pairs, leurs partenaires financiers afin d'élaborer leur stratégie de transition énergétique et de décarbonation.
- Pédagogie, accompagnement, mise en œuvre et analyse du résultat sont des démarches décisives.
- La mise en commun des expériences permet aussi aux dirigeants de « se rassurer » et de prendre exemple sur des stratégies ayant fonctionné.

Les réseaux consulaires seront auprès des entreprises pour favoriser la prise de conscience, rassurer, accompagner afin d'être des facilitateurs de la décarbonation.

I - LEVER LES FREINS

La transition des entreprises vers un monde bas-carbone soulève des enjeux de transformation.

Les entreprises s'appuient en particulier sur quatre leviers stratégiques et opérationnels pour réaliser de tels développements :

- La prospective et la formalisation d'une feuille de route, afin de prévoir ou prioriser le développement de nouvelles offres, prioriser les ressources financières et humaines ;
- Des partenariats avec des structures de recherche, notamment dans la région d'implantation de l'entreprise ;
- Le développement des compétences internes ;
- Des investissements et des ressources financières.

Les dirigeants sont sensibilisés aux enjeux de transition écologique sans que pour autant la conscience de cette utilité se traduise systématiquement et de façon explicite dans des stratégies d'investissement dédiées.

Ainsi, même si les entreprises n'ont pas mis en place des plans d'investissement verts, les investissements qu'elles réalisent dans des perspectives de renforcement de leurs capacités, de développement de leurs performances ou dans le cadre de leurs politiques de gestion des ressources humaines, induisent le plus souvent une dimension de verdissement. Cette dimension se retrouve également dans les investissements opérationnels en lien par exemple avec la mobilité, l'énergie, la gestion de l'eau, des déchets.

Les motivations portent tout à la fois sur la conscience des risques climatiques, l'impact sociétal de l'entreprise, des enjeux d'image et d'attractivité tant sur le plan des relations clients ou fournisseurs (risque de disqualification dans le cadre d'appels d'offres) que celui des recrutements potentiels. La transformation écologique peut également être perçue comme une opportunité de développement.

Les freins le plus souvent cités à l'engagement d'une stratégie d'investissement environnementale plus large sont le manque de temps, les incertitudes liées à l'évolution de la réglementation, le manque d'offres technologiques ou leurs coûts, ainsi que le manque de moyens financiers pour couvrir les coûts associés à la transition écologique.

Concernant le frein du financement, plusieurs raisons peuvent l'expliquer : le coût (surtout lorsqu'il y a un changement technologique ou un changement de business model), l'absence de retour sur investissement financier (comment valoriser les futures économies d'énergie en valeur actuelle), la problématique des garanties ou du collatéral demandés pour certains investissements immatériels.

A côté des aides proposées pour décarboner son entreprise, l'autofinancement ou les prêts bancaires sont utilisés par la majeure partie des TPE et PME. Les investissements en biens d'équipement peuvent aussi être financés par des schémas mixtes combinant autofinancement, facilités de paiement de la part des fournisseurs, et selon les projets et les montants en jeu, le recours à l'emprunt bancaire. Cette dernière composante est présente notamment dans le cadre du financement de l'acquisition ou de la modernisation de locaux. Le recours au crédit-bail sur des périodes de quatre ou cinq ans est souvent pratiqué pour l'achat de matériel ou l'acquisition de véhicules ou d'engins.

Si l'on se place du côté des investisseurs, ces derniers doivent répondre également aux enjeux climatiques et les projets de décarbonations peuvent et doivent rentrer dans leurs portefeuilles de gestion. Ces derniers ont donc un intérêt à financer des projets « verts et durables ». La principale difficulté rencontrée réside dans la qualification des projets « verts » ou dans les demandes de formalisation des dossiers. En effet, les grilles de lecture ne sont pas toujours les mêmes en fonctions des réseaux bancaires ou des investisseurs et cela complexifie le montage du dossier de financement.

RECOMMANDATION 2

- L'écosystème financier a sa part à jouer pour que les entreprises parviennent à se financer ! Les investisseurs doivent faire preuve de pédagogie avec leurs clients pour les accompagner dans ces démarches.
- Les grilles de lecture pour qualifier un projet vert doivent être discutées par la Place et harmonisées. En effet, un dossier de financement ne contenant qu'une partie de verdissement peut-il entrer ou non dans le scope ? Le label Finance Innovation ouvre au secteur financier et aux entreprises un cadre visant la décarbonation in fine.
- Pédagogie, accompagnement, mise en œuvre et analyse du résultat sont là encore des vecteurs déterminants.

Le secteur financier a besoin de projets verts. Les entreprises ont des besoins de financement du verdissement. L'offre et la demande doivent se rencontrer et échanger dans un cadre optimal. Toute initiative de place pour accompagner, orienter, faciliter cette rencontre sera l'un des facteurs clés de succès.

II - TROUVER D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

1) Promouvoir les prêts entre entreprises

Le prêt interentreprises a été introduit par l'article 167 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, qui pose le cadre juridique général des conditions le régissant. Il spécifie ainsi la durée, le rôle du commissaire aux comptes, les bénéficiaires possibles de ces prêts (PME, TPE, ETI) et surtout la nécessité de justifier l'existence d'un lien économique entre les deux parties. Ces dispositions ont ensuite été précisées par le décret n°2016-501 du 22 avril 2016, lequel énonce les types de lien économique autorisés et les montants maximaux possibles.

L'idée était, à l'origine, d'autoriser des prêts de trésorerie entre deux entreprises et, ainsi, de réguler et développer les anciennes pratiques plus ou moins informelles dérivant de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (article L511-7 du Code monétaire et financier). Cette nouvelle exception au monopole bancaire était, en théorie, susceptible de faciliter, par son ouverture, la gestion financière des entreprises.

L'article 167 de la loi 2015 et le décret qui a suivi représentent pourtant un échec manifeste qui, en plus de limiter les anciennes pratiques de financement entre entreprises, n'a suscité aucun nouveau prêt du fait de sa complexité. Pourtant, face à la situation actuelle, le développement de nouveaux canaux de financement est une priorité pour les TPE et PME afin de poser les conditions nécessaires de survie et de développement de l'économie.

Pour respecter cet ordre de priorité, il est tout d'abord primordial de restaurer les anciennes pratiques de financement entre entreprises qui dérivait du prêt vendeur. Pour ce faire, les CCI recommandent de supprimer l'article 167 précédemment évoqué (rendant par là-même sans objet le décret qui y était rattaché) afin de revenir aux utilisations dérivant de l'article L511-7 du code monétaire et financier. Cette mesure est le premier pas vers la restauration des pratiques de prêt entre entreprises.

Cependant, le but n'est pas seulement de restaurer les pratiques antérieures mais également de développer le financement des entreprises par leurs pairs. Il est donc indispensable d'aller plus loin que la suppression de l'article 167, ce qui impliquerait de modifier l'article L 511-6 du Code monétaire et financier. Dès lors, les CCI recommandent la formation d'un groupe de place en associant entreprises et parties prenantes afin de réfléchir aux modalités et aux principes sur lesquels fonder cette nouvelle source de financement. L'idée générale consisterait à trouver une nouvelle philosophie du financement interentreprises afin de libérer et d'encourager de nouvelles pratiques. Un cadre léger restaurerait ainsi la confiance dans le jugement des dirigeants sur leurs propres capacités et stimulerait l'expansion de pratiques de financement BtoB.

Le financement entre entreprises s'articulerait autour de l'intérêt général. Dans ce cas, l'intérêt économique général de chaque prêt serait à justifier, protégeant les parties prenantes d'un abus de dépendance économique : outre le renforcement du tissu économique ainsi encouragé, une telle justification rendrait illégal tout abus de dépendance économique.

Il pourrait également être intéressant d'envisager la constitution de pool d'entreprises prêteuses. En effet, la vision du risque dans les textes actuels repose uniquement sur l'entreprise prêteuse. En associant plusieurs entreprises au financement, le risque est diversifié et donc dilué. De plus, la constitution de pool de prêteurs permettrait de développer des plateformes BtoB posant leurs propres critères pour encadrer ce financement, s'inscrivant dans la lignée des textes relatifs au financement participatif, tel que le crowdlending.

Au niveau des montants, il serait opportun d'envisager la suppression intégrale de la notion de plafond. Chaque entreprise a à cœur sa propre santé financière ; dès lors, elle ne va naturellement pas surestimer ses capacités lorsqu'il s'agira d'en financer une autre. En outre, son évaluation du besoin de financement et des possibilités de remboursement de l'entreprise emprunteuse sera motivée par la préservation de ses intérêts. Il ne s'agit ici pas seulement de faire confiance aux entreprises mais aussi de reconnaître qu'elles ne vont pas volontairement agir de manière à se mettre dans une situation critique.

RECOMMANDATION 3

La situation actuelle nécessite de trouver de nouvelles méthodes de financement de la décarbonation à disposition des TPE et PME avec le développement des prêts interentreprises :

- Restaurer les pratiques de prêt interentreprises, en supprimant le contreproductif article 167 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (modifier l'article L 511-6 du Code monétaire et financier).
- Développer l'utilisation de ce prêt en créant un groupe de place pour déterminer une nouvelle philosophie libérant le financement des entreprises par leurs pairs.
- Flexibiliser la gestion financière, les investissements des sociétés et intensifier l'entraide entre entreprises.

2) Orienter l'épargne disponible vers nos entreprises

Les entreprises ont besoin de trouver un écosystème capable d'orienter l'épargne et les capitaux vers elles afin de financer leur croissance et leurs projets.

Depuis la crise sanitaire, du fait des incertitudes mais également des restrictions, les ménages français ont épargné massivement. Le surplus d'épargne estimé est de l'ordre de 200 milliards d'euros. Or, toute cette épargne ne sera pas dirigée uniquement vers la consommation et les épargnants pourraient diversifier leurs avoirs vers des supports en faveur des entreprises.

Pour ce faire, il faut les aider à réorienter leurs avoirs. Ces éléments visent à favoriser le financement de nos entreprises en orientant mieux l'épargne abondante des Français. L'objectif est de transformer, grâce à une meilleure éducation financière, des épargnants « bons pères de famille » en investisseurs grâce à des incitations fiscales et à des nouveaux dispositifs.

2.1 Éduquer et accompagner les épargnants

Pour que les Français changent d'état d'esprit concernant leurs choix de placements, un accompagnement de long terme est nécessaire :

- l'éducation financière à tout âge doit être la clé pour que les épargnants comprennent mieux les enjeux financiers et patrimoniaux. Toutes les initiatives privées ou publiques en ce sens (telle que celle menée par la Banque de France) doivent être encouragées ;
- des guides d'aides à la décision doivent être accessibles au plus grand nombre. Les acteurs de la finance, mais aussi les organisations professionnelles diffusent et mettent à disposition des guides ludiques permettant de mieux appréhender la finance. Néanmoins, beaucoup de Français restent désintéressés. Il s'agit de commencer dès le plus jeune âge en éveillant les intérêts de participer à la vie économique et financière des entreprises de notre pays.

RECOMMANDATION 4

Transformer l'épargnant en investisseur en l'accompagnant :

- Les entreprises ont conscience que l'épargne disponible en France est importante et qu'elle pourrait être mieux investie pour les aider à financer leurs projets.
- Parallèlement, les Français sont demandeurs de participer à la reprise économique et savent que les entreprises vont avoir besoin d'eux pour consommer mais aussi pour les aider à se déployer. Néanmoins, l'aversion au risque des Français les conduit trop souvent vers des supports sans risque.
- L'accompagnement est nécessaire pour transformer cette « envie » en acte. Toute initiative en ce sens doit être soutenue et répandue plus largement.
- La création d'un livret A « vert » destiné à financer la décarbonation des entreprises pourrait être une solution pour que la demande rencontre l'offre.

2.2 Flécher l'épargne retraite vers des fonds « verts »

Au sein des plans d'épargne retraites proposés à la majeure partie des salariés, on trouve des fonds aux labels ISR (Investissement socialement responsable) ou ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). En revanche la majeure partie des actifs de ces fonds concernent des capitalisations importantes et non des petites entreprises.

Seules les entreprises non cotées peuvent proposer à leurs salariés d'investir indirectement en actions de leur employeur. Il serait d'ailleurs intéressant de permettre à ces salariés d'investir dans un fonds diversifié en présentant un fonds multi entreprises non cotées.

Pour les autres salariés qui détiennent des plans d'épargne retraite d'entreprises, la possibilité d'investir une partie de leurs avoirs en titres de PME et d'entreprises non cotées permettrait de diversifier les avoirs et de prendre part au financement de la décarbonation de ces entreprises.

Ce fonds diversifié pourrait également être labellisé « relance Covid » et pourrait comporter des titres de dette Covid et des fonds spécialisés sur la relance ou la reprise d'entreprise.

RECOMMANDATION 5

Proposer un fonds d'épargne salariale (FCPE) vert TPE PME :

- Ajouter un FCPE « vert » aux PER COL pour tous les salariés en y incluant de manière diversifiée des titres cotés ou non cotés, ainsi que des fonds de dette.
- Permettre aux salariés d'entreprises non cotées d'investir dans des FCPE de titres non cotés de plusieurs entreprises afin de diversifier le risque.

2.3 Soutenir fiscalement l'investissement

▪ Soutenir fiscalement l'investissement à l'entrée

Depuis 2013, le plafonnement global des avantages fiscaux a été abaissé à 10 000 €. La réduction d'impôt dite « Madelin » fait également partie des niches fiscales placées dans le plafonnement global de 10 000 €. Il s'agit d'une réduction d'impôt de 18 % au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises non cotées.

Néanmoins, le fait d'avoir soumis cet avantage fiscal au plafonnement global de 10 000 € en réduit très nettement l'attractivité et, ce, alors même que l'une des priorités du gouvernement est de relancer les investissements, nécessaires à la transformation de l'économie et à la compétitivité des entreprises.

Cette recommandation vise donc à exclure la réduction d'impôt dite « Madelin » du plafonnement global de 10 000 €, afin d'inciter les foyers fiscaux à injecter des fonds dans l'économie, permettant ainsi aux entreprises d'innover et de se développer.

RECOMMANDATION 6

Soutenir fiscalement l'investissement à l'entrée en sortant le dispositif IR/PME du plafonnement global des avantages fiscaux de 10 000€.

▪ **Soutenir fiscalement l'investissement à la sortie**

La mise en place d'une « enveloppe » ou d'un « compte » vise à permettre de bénéficier d'un sursis d'imposition, sans limitation de montant, des plus-values de cession en cas de réinvestissement direct par des personnes conscientes des risques et suffisamment averties dans des PME-ETI non cotées.

En l'absence de mesures spécifiques, il serait bénéfique de mettre en place le « Compte Investissement Entreprise » proposé dans le cadre des Assises de l'entrepreneuriat de 2013 au profit des PME non cotées et de l'étendre aux « ETI non cotées ». Le but est de permettre aux personnes suffisamment informées et désireuses d'investir en direct dans des PME-ETI non cotées de bénéficier d'un sursis d'imposition, sans limitation de montant, en cas de cession de titres suivie d'un réinvestissement. Ce dispositif permettrait de compenser les profits et les pertes, d'apprécier la durée de détention en fonction de la durée totale d'investissement en titres de PME-ETI non cotées et de repousser l'imposition au moment où cet investissement en titres cesse.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau produit financier, mais plutôt un outil de traçabilité. Il n'y aurait pas d'autre avantage fiscal que le remploi en sursis d'imposition tant que ces entrepreneurs, les membres de leur groupe familial, les business angels ou même certains salariés, maintiennent une activité d'investissement dans ces entreprises non cotées. Les retraits resteraient, en revanche, soumis au droit commun des plus-values de cession de valeurs mobilières. La durée de détention s'appréciant en fonction de chacun des apports successifs dans le compte, le bénéfice du régime ne serait applicable que si le compte a toujours été investi en titres éligibles. Aucun avantage spécifique ne serait prévu en cas de versement de dividendes.

La proposition offrirait l'avantage d'équilibrer le traitement fiscal nécessaire à l'évolution de l'entrepreneuriat dans notre économie. Les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise aux idées innovantes, souhaitant revendre le plus rapidement possible pour réinvestir dans une nouvelle activité, ne seront plus pénalisés au moment de la cession de leur activité. De même que les business angels, les membres du groupe familial ou encore les salariés désireux de les soutenir dans leur projet, seront incités davantage à investir dans un cadre plus simple et lisible.

RECOMMANDATION 7

Soutenir fiscalement l'investissement à la sortie en mettant en place un sursis d'imposition.

Le but est de permettre aux personnes suffisamment informées et désireuses d'investir en direct dans des PME-ETI non cotées de bénéficier d'un sursis d'imposition, sans limitation de montant, en cas de cession de titres suivie d'un réinvestissement. Ce dispositif compenserait les profits et les pertes en appréciant la durée de détention en fonction de la durée totale d'investissement en titres de PME-ETI non cotées et de repousser l'imposition au moment où cet investissement en titres cesse.

2.4 Accompagner le renforcement des fonds propres en développant les projets solidaires, numériques et de nouveaux outils

De nouveaux outils permettent désormais de démocratiser des financements dans les entreprises, historiquement non ou peu utilisés par le grand public. Le développement de plateformes mettant en lien des porteurs de projets avec des investisseurs permet de « faire naître » certaines vocations ou appétences pour le risque au service du développement économique. Investir autrement est donc devenu possible grâce aux avancées technologiques et numériques qui permettent un rapprochement entre entreprises et épargnants.

Il est nécessaire également de mener des réflexions et des recherches académiques sur la constitution des fonds propres aux différentes étapes de la vie de l'entreprise. En effet, intégrer à ces réflexions des chercheurs et des étudiants participera à trouver des moyens d'augmenter les fonds propres de toutes nos entreprises en diffusant plus largement ces problématiques. Ainsi, certaines initiatives de création de chaires ou de groupes de place doivent être soutenues pour permettre, grâce aux solutions existantes et aux nouvelles possibilités issues du numériques, de réfléchir au financement long terme de nos entreprises et de notre économie.

RECOMMANDATION 8

Renforcer les fonds propres des entreprises grâce aux innovations et à la recherche.

Mener des réflexions de place incluant entreprises, associations, représentants et académiques pour réfléchir à long terme au financement des entreprises.

Annexe



La méthodologie



Étude réalisée auprès d'un échantillon de **630 dirigeants d'entreprise**.



La **représentativité** de l'échantillon a été assurée par un redressement selon le secteur d'activité et la taille, après stratification par région d'implantation.



L'échantillon a été interrogé **par téléphone**.



Les interviews ont eu lieu **du 8 au 14 septembre 2022**.



OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**.

La crise énergétique fait plonger le moral des dirigeants



630

CHEFS D'ENTREPRISE

- ▶ **Affrontant la hausse des prix de l'énergie depuis plusieurs mois, les dirigeants d'entreprise doivent maintenant faire face à des craintes de pénurie pour cet hiver. Dans ce contexte, l'indicateur de l'optimisme chute à 67 (-13 points depuis juillet), effaçant toute la progression régulière observée depuis mars.** La baisse est particulièrement marquée pour les petites entreprises (67, -13 points) après une hausse en juillet. Les dirigeants des entreprises plus grandes avaient semblé anticiper davantage les difficultés à venir lors de la vague du juillet (-7 points par rapport à juin), mais affichent malgré tout un moral en baisse (64, -8 points). En dépit des incertitudes, une part des dirigeants résiste à la morosité. Deux dirigeants sur cinq considèrent ainsi que *c'est très bien en ce moment* (39%), cet indicateur affichant tout de même une baisse de 6 points par rapport à juillet.
- ▶ **Logiquement, l'inquiétude face à l'inflation reste haute parmi les dirigeants.** Par rapport à juillet, autant de dirigeants déclarent qu'ils sont particulièrement attentifs à leurs charges en ce moment (74%). Davantage de chefs d'entreprise rencontrent même des difficultés dans l'immédiat : 23% pour être payés à temps par leurs clients (+3 pts) et 18% parce que leurs salariés leur demandent des avances (+2 pts).
- ▶ **La confiance dans les perspectives macroéconomiques était restée faible depuis mars. Elle connaît une nouvelle chute en cette rentrée : 20% des chefs d'entreprise sont confiants pour les perspectives de l'économie française (-4 pts) et 14% pour celles de l'économie mondiale (-6 pts).** La confiance dans son entreprise est aussi dégradée par la conjoncture défavorable : 61% des dirigeants ont confiance dans les perspectives des douze prochains mois (-8 pts), le pire score enregistré depuis décembre 2020, au pic de la deuxième vague de Covid-19 (55%).
 - Cette dégradation se constate surtout parmi les dirigeants d'entreprises comptant moins de dix salariés : 61% ont confiance dans leur entreprise (-8 pts) contre 73% dans les entreprises plus grandes (-2 pts).

Un quart des entreprises prévoit de faire des économies d'énergie



- ▶ **Face à la crise énergétique, le gouvernement a tiré la sonnette d'alarme et demandé à toutes les entreprises de réduire leur consommation d'énergie de 10%, afin d'éviter des pénuries cet hiver.** Une majorité des entreprises doit encore se lancer : 74% des dirigeants interrogés déclarent que leur entreprise ne prévoit pas de réduire sa consommation d'énergie. Au contraire, 23% déclarent que leur entreprise va répondre à l'appel de l'exécutif et se fixent un objectif. Pour certaines, toutefois, cela passe par un objectif moins ambitieux que celui donné par le gouvernement. Si 13% comptent atteindre la barre des 10% d'énergie économisée, 10% des dirigeants affichent un objectif plus faible. En moyenne, les entreprises qui s'engagent dans cette démarche se fixent un objectif de 11% de réduction de leur consommation d'énergie.
 - Dotées de moyens plus importants pour organiser et prévoir les modalités de leur activité, les entreprises comptant 10 salariés ou plus s'engagent davantage pour économiser l'énergie : 43% de leur dirigeants se sont fixés un objectif, contre 23% dans les entreprises plus petites.
 - Alors que l'industrie représente environ un cinquième de la consommation d'énergie en France, les dirigeants du secteur s'engagent plus que les autres. 32% affichent un objectif d'économie d'énergie.
- ▶ **Il apparaît toutefois que beaucoup d'entreprises n'ont pas attendu les consignes gouvernementales pour mettre en œuvre leur plan d'économie d'énergie.** Pour 41% de celles qui ont un objectif de réduction de leur consommation, le plan prévu pour y parvenir est déjà *complètement* mis en œuvre et pour 7%, il est *presque à la fin* de sa mise en œuvre. L'autre moitié des entreprises engagées pour la réduction de leur consommation a encore beaucoup à accomplir : 23% sont au début de la mise en œuvre de leur plan, et 28% doivent encore finir de concevoir celui-ci.
 - Les grandes entreprises sont moins avancées dans leur démarche : seules 21% d'entre elles ont fini ou presque fini de mettre en œuvre leur plan, contre 50% des entreprises plus petites.

Les économies d'énergie passent d'abord par des petits gestes



- ▶ **Pour réduire leur consommation d'énergie les petits gestes du quotidien sont le point de départ de beaucoup de dirigeants. 92% des chefs d'entreprises comptant au moins 1 salarié et qui se sont fixés un objectif ont prévu de renforcer la vigilance sur le gaspillage d'énergie dans les bureaux.** Une majorité des entreprises concernées prévoit aussi de remplacer ses équipements par de nouveaux plus efficaces énergétiquement, que ce soit pour son parc automobile, son chauffage, les outils informatiques ou les machines outils (60%).
 - Le remplacement des équipements est particulièrement évoqué par les dirigeants d'entreprises du secteur du commerce (72%).
- ▶ **Les autres gestes ne sont cités que par une minorité des entreprises engagées pour réduire leur consommation d'énergie.** Certains gestes réclament des travaux parfois inaccessibles à certaines entreprises pour des raisons financières ou réglementaires : 35% déclarent tout de même prévoir d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, et 28% d'installer des capacités de production d'énergie renouvelable pour la consommation de leur entreprise.
 - Avec des moyens et des leviers d'action souvent plus importants, les entreprises comptant 10 salariés ou plus s'engagent davantage dans des travaux d'efficacité énergétique (47% contre 33% dans les entreprises moins grandes) ou dans l'installation de capacité de production d'énergie renouvelable (38% contre 27%). Cet engagement dans ces investissements lourds, réclamant du temps, fournissent une explication pour le moindre avancement des grandes entreprises dans leur plan de sobriété énergétique.
- ▶ D'autres gestes relèvent davantage de l'organisation des effectifs de l'entreprise pour celles comptant au moins un salarié. Un tiers de ces entreprises qui ont un objectif de réduction de leur consommation souhaite accompagner les collaborateurs pour adopter des moyens de transport consommant moins d'énergie (35%), et un quart prévoit de nommer un ambassadeur de la sobriété énergétique (23%). Un quart prévoit aussi d'inciter les collaborateurs à faire du télétravail pour réduire les transports et la facture d'énergie des bureaux (24%).
- ▶ Pour une partie des entreprises, la crise énergétique est même l'occasion de revoir en profondeur leur fonctionnement. Peu d'entreprises vont réduire leur activité pour réduire la consommation d'énergie (7%). En revanche, **21% des dirigeants d'entreprises engagées déclarent qu'ils vont remettre en question leur modèle économique.**

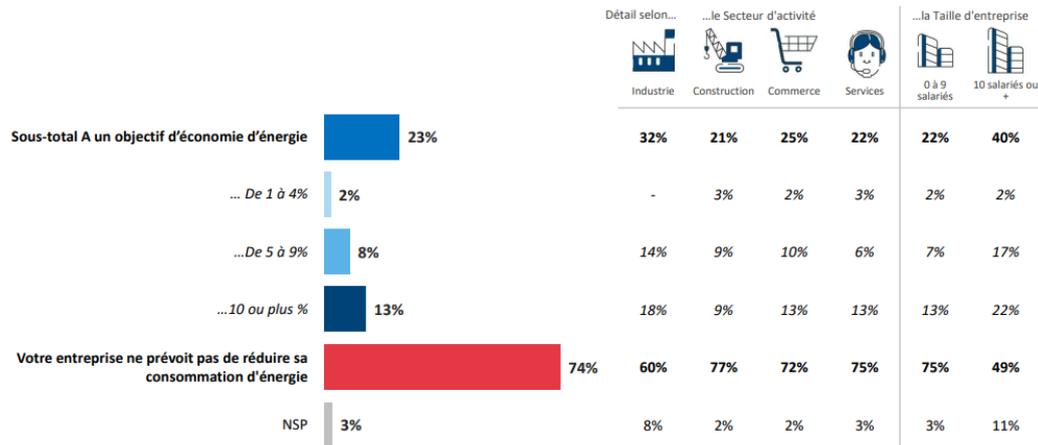


Les ambitions des entreprises en termes d'économie d'énergie



Q : Le gouvernement appelle les entreprises à élaborer d'ici octobre un plan de sobriété énergétique.
 Quel objectif votre entreprise se fixe-t-elle en termes d'économie d'énergie pour les prochaines semaines ?

BASE : Ensemble

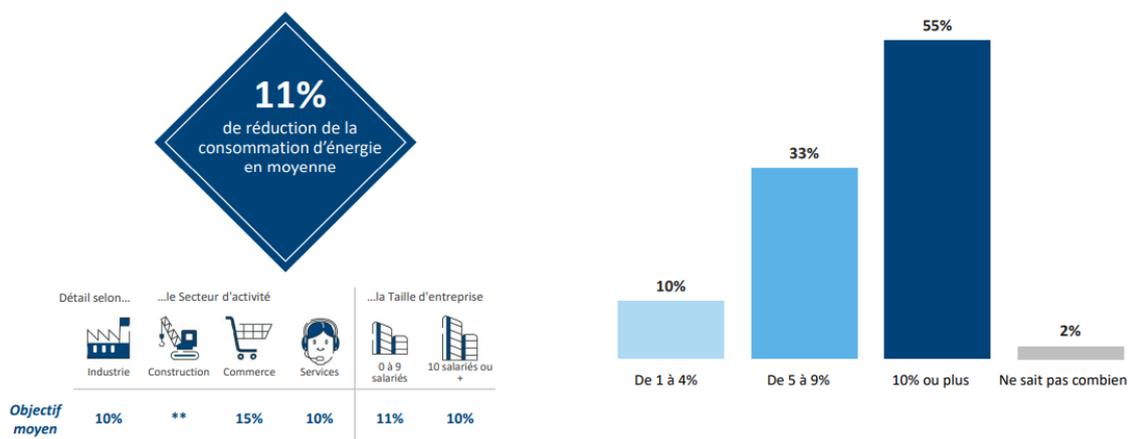


Les ambitions des entreprises en termes d'économie d'énergie



Q : Le gouvernement appelle les entreprises à élaborer d'ici octobre un plan de sobriété énergétique.
 Quel objectif votre entreprise se fixe-t-elle en termes d'économie d'énergie pour les prochaines semaines ?

BASE : Entreprises qui souhaitent faire des économies d'énergie, soit 23% de l'échantillon



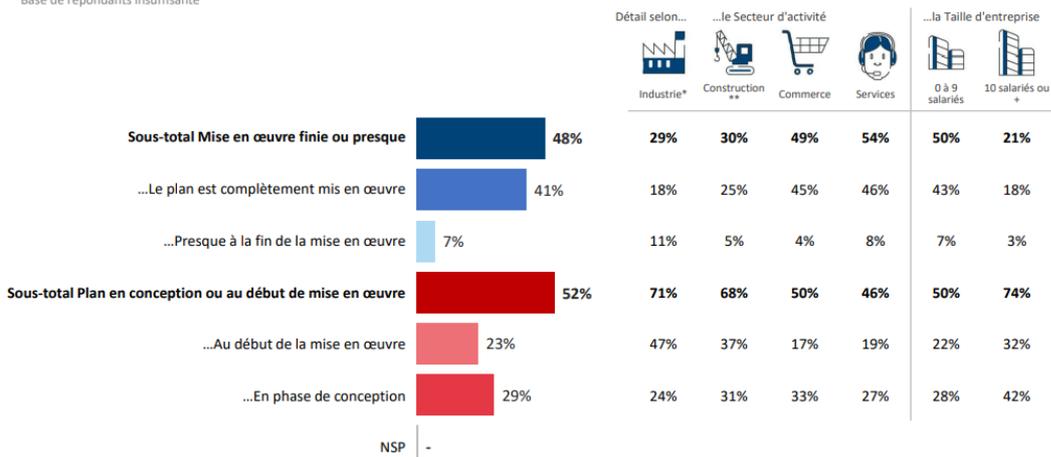
** Base de répondants insuffisante

L'état d'avancement du plan de sobriété énergétique



Q : Où en est concrètement votre entreprise dans la mise en œuvre de son plan de sobriété énergétique ?

BASE : Entreprises qui souhaitent faire des économies d'énergie, soit 23% de l'échantillon
*En raison de bases faibles, les résultats sont à interpréter avec précaution
**Base de répondants insuffisante

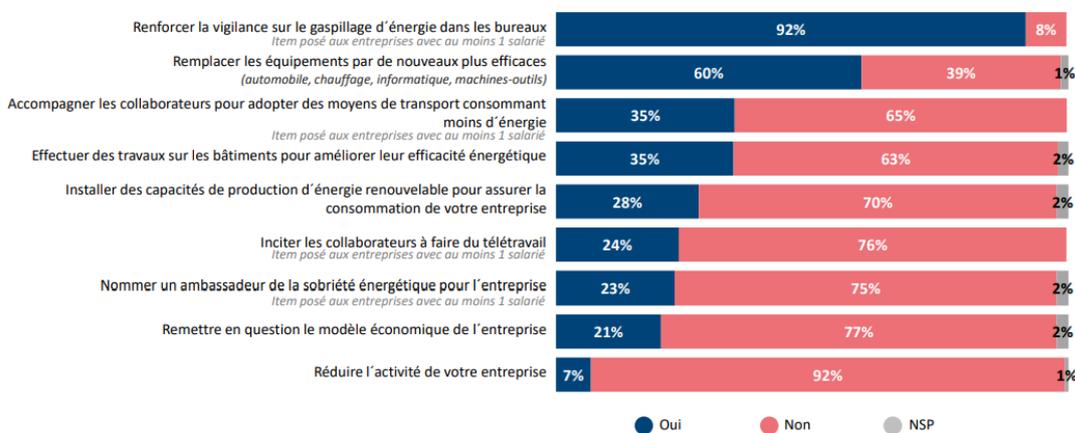


Les mesures de réduction de consommation d'énergie envisagées



Q : Votre entreprise prévoit-elle de mettre en place chacune des mesures suivantes pour réduire sa consommation d'énergie ?

BASE : Entreprises qui souhaitent faire des économies d'énergie, soit 23% de l'échantillon

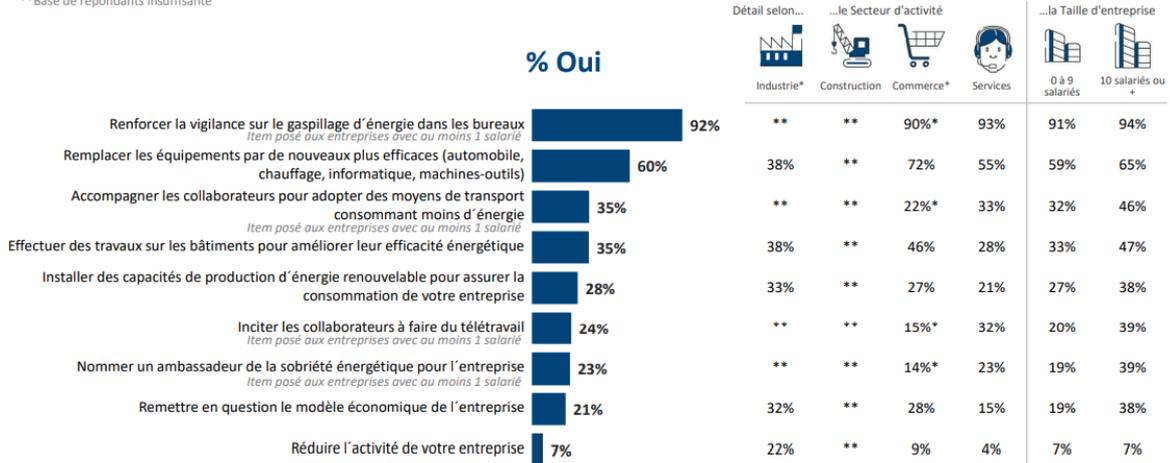


Les mesures de réduction de consommation d'énergie envisagées



Q : Votre entreprise prévoit-elle de mettre en place chacune des mesures suivantes pour réduire sa consommation d'énergie ?

BASE : Entreprises qui souhaitent faire des économies d'énergie, soit 23% de l'échantillon
*En raison de bases faibles, les résultats sont à interpréter avec précaution
**Base de répondants insuffisante





1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

